

Compte rendu : le protocole est bafoué

Présents : 13 membres dont les 5 représentants des personnels. A noter l'absence de nombreuses associations des collectivités.

Déclaration préalable CGT

Mesdames et Messieurs,

Nous dénonçons les transgressions du règlement intérieur du conseil d'administration. L'élection d'un nouveau président aurait dû se tenir aujourd'hui, mais l'AMF n'étant plus représentée, la tutelle du ministère s'arroge le droit de la reporter à la prochaine séance. Pourtant l'élection de la précédente présidence s'est déroulée alors que le collège des collectivités n'était pas au complet ! Que doit-on conclure ?

A la création du CEREMA, tout le monde s'est accordé sur le fait qu'il ne pouvait se faire sans l'adhésion des salariés. Or, à un mois du premier anniversaire, les agents n'y ont rien gagné, au contraire.

A la création les effectifs du siège n'ont pas été pris en compte. Mécaniquement, les effectifs des directions ont subi une érosion et les charges de travail ont augmentées. Elles ont aussi augmenté compte tenu des nouveaux modes et outils de gestions qui ont lourdement complexifié les relations avec les donneurs d'ordres de l'Etat. La perspective 2015 n'est guère réjouissante avec la suppression de 50 emplois, le plafond d'emplois rémunérés passant de 3155 à 3105.

Au niveau budgétaire, le CEREMA n'a pas été doté de moyens suffisants à sa création (pas d'assurance des activités, pas de fond de roulement, obligation d'investissements et d'amortissements ...) et l'incertitude sur les scories financières de 2013 est inacceptable. Nous sommons la tutelle de faire le nécessaire concernant les encours 2013 et exigeons que les retards de gestions (par exemple retard d'échelon) fassent l'objet d'une augmentation d'une dotation supplémentaire du CEREMA.

Si le budget 2014 a été prudent, les ministères n'a pas hésité à supprimer 500 000 € à deux mois de la fin de l'exercice. Beau cadeau de Noël d'autant que le CEREMA n'a pas de fond de roulement ! Si les ressources propres du CEREMA ont permis de faire face, c'est essentiellement grâce aux arriérés de production 2013 des CETE. Qu'en sera-t-il en 2015 sans cette bouée ?

Pour 2015, les ministères diminuent la subvention pour charge de service public (SCSP) de 1,7 M€ (2,4 M€ avec les mesures d'ajustement), impose une mise en réserve de 4,8 M€ (2,11%) et le CEREMA doit prévoir une augmentation compensatrice de ses ressources propres dans un contexte où les collectivités locales ont de moins en moins de ressources. Par ailleurs, la masse salariale est constante et ne prévoit pas le glissement vieillesse et technicité. Les dépenses de fonctionnement diminuent, alors qu'elles devraient augmenter ne serait-ce que compte tenu de l'inflation. Le montant des investissements est aussi réduit d'un quart.

Nous dénonçons la remise en cause du protocole CEREMA par les ministères de tutelles et le non respect flagrant de la CGT signataire de ce protocole (ex : quid du comité de suivi ?).

Enfin, ajoutons l'audace des directions générales qui, alors que le ministère sabre les moyens du CEREMA, demandent des augmentations d'activités sans contre-partie dans leurs conventions cadre. Avez-vous seulement conscience de la pression que vous imposez aux agents ? Décidément, les ministères font tout pour que les agents se détournent du CEREMA.

En conséquence, les représentants CGT au conseil d'administration voteront contre le budget révisé de 2014 qui supprime un demi millions d'euros provenant de l'Etat et s'opposera au budget 2015 qui supprime 50 emplois et diminue la subvention de charge pour service public.

Aucun élément concret de réponse n'est apporté à cette déclaration

1. Point sur les consultations électroniques

Depuis le début de l'année, les membres du CA ont eu à se prononcer par mail sur la réponse du Cerema à plusieurs appels d'offres dont le montant dépassait la délégation consentie au directeur général, et ce en urgence. Ce premier point vise à revenir sur ces consultations : le CEREMA a été retenu deux des appels d'offres pour des conseils généraux (57 et 77) et est en attente de la réponse pour les autres.

La CGT s'était prononcé à chaque fois en faveur de la réponse à ces appels d'offre, compte-tenu que l'intervention du Cerema répondait bien à un besoin social qui plus est exprimé par une collectivité locale. Elle regrette sur la forme ces consultations par mail qui ne permettent pas de débat et qui s'accompagnent de peu d'éléments de contexte sur l'état des ressources propres et les moyens que ces interventions nécessitent pour le Cerema. Nous demandons une meilleure visibilité et le directeur général nous indique qu'une présentation sur ces aspects aura lieu lors de la prochaine séance.

2. Points d'actualités

Les 3 et 4 février se tiendront les entretiens du Cerema organisés en partenariat avec le CNFTP (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). 800 participants sont attendus pour cette manifestation.

Par ailleurs, une convention de partenariat de 3 ans a été signée avec le CG 56.

Enfin, le Cerema est retenu pour 2 projets Européen H2020 (l'un sur les transports et l'autre sur les outils et la gestion de constructions). 2 autres projets ont passé la première étape de l'appel.

3. Budget 2014 : Rectification N°2 (BR2) et effectifs

Le Cerema doit faire face à une diminution de 0,5 M€ de la subvention du ministère, à deux mois de la fin de l'exercice et alors que l'équilibre financier était déjà difficile à atteindre (cf. [notre expression](#)).

Ces suppressions sont compensées principalement par un chiffrage actualisé à la hausse du solde du report 2013 et une augmentation des recettes propres de 500 K€.

Par ailleurs, ce budget rectificatif prévoit une augmentation des dépenses de personnel par rapport au budget initial. Vous n'avez pas remarqué d'augmentation sur votre fiche de paye ? C'est normal, il faut savoir que le Cerema aura fait face en 2014 à 2,4 M€ de dépenses de personnel qui auraient dû normalement être prises en charge par le ministère (retards de gestion, comme les échelons par exemple).

Les dépenses du Cerema sont en baisse par rapport au budget initial, ce qui s'explique en partie par une diminution des budgets de fonctionnement encore plus élevée que prévue.

Enfin, la mise en réserve de 4,1 M€ n'a pas été rétrocedée au CEREMA, qui aurait pu par exemple investir ou consolidé son fond de roulement de l'ordre de 3,5 M€ (environ 3 jours de fonctionnement) avec une incertitude de 2,5M€.

Pour la CGT, il s'agit d'une nouvelle violation du protocole qui pourtant était déjà en deçà des besoins puisqu'il prévoyait modestement le maintien des moyens du Cerema pour les deux premières années de son fonctionnement. Il avait déjà été contourné par l'administration à la création de l'établissement puisque les nouvelles missions dévolues à nos services (paye, comptabilité, pilotage notamment) n'avaient pas donné lieu à une dotation correspondant en effectifs et budgets. Ces nouvelles missions ont donc été assurées en partie par des ponctions sur les moyens des directions territoriales et techniques. Aujourd'hui, le gouvernement ne tient pas ses engagements (une nouvelle fois pourrait-on dire) en réduisant en cours d'année la subvention allouée à l'établissement. Notons qu'il faut tout le cynisme du secrétaire général du ministère pour préciser que pour lui, le Cerema n'a pas à se plaindre compte tenu du contexte budgétaire... Cela nous conduit à voter contre ce budget rectificatif 2014.

VOTE SUR LE BUDGET RECTIFICATIF N°2 DE 2014

Pour : 8 (administration, collectivités et personnes qualifiées)

Contre : 5 (représentants du personnel)

Ce projet est adopté

4. Budget prévisionnel 2015 et plafond d'emplois

La perspective 2015 n'est guère réjouissante avec la **suppression de 50 emplois, le plafond d'emplois rémunérés passant de 3155 à 3105.**

Pour 2015, les ministères diminuent de plus la subvention pour charge de service public (SCSP) de 1,7 millions (à périmètre constant) par rapport à 2014, ce qui obligera le Cerema à un choix entre réduire son activité, rogner ses investissements ou accroître la pression déjà forte sur les ressources propres, dans un contexte où les collectivités locales ont de moins en moins de ressources là encore du fait du même gouvernement.

Nous dénonçons le gouvernement qui bafoue la signature du protocole signé avec les organisations syndicales. L'engagement du maintien des moyens du Cerema pendant les deux premières années de son fonctionnement devrait au contraire conduire à une augmentation de la masse salariale pour pourvoir les postes vacants et à une augmentation du budget pour tenir compte a minima de l'évolution des prix. Or la masse salariale a fait l'objet d'un calcul « *au plus juste* », les dépenses de fonctionnement prévues pour 2015 sont en baisse¹, « *avec un effort supplémentaire à la suite de ceux, déjà très conséquents, qui ont été faits pour le budget 2014* », et enfin les investissements sont en chute libre, réduit de 28 % par rapport à 2014, ce qui conduit la direction à écrire que « *les besoins du Cerema en matière d'investissement sont considérablement plus élevés que ce qu'il est aujourd'hui capable de financer* ».

VOTE SUR LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2015

Pour : 8 (administration, collectivités et personnes qualifiées)

Contre : 5 (représentants du personnel)

Ce projet est adopté

5. Projet stratégique

Il est demandé à chaque membre du conseil de citer 3 orientations ou thèmes à privilégier. La CGT a simplement rappelé ses revendications pour l'établissement : ouverture du Cerema en dehors du champ concurrentiel, préserver de toutes les missions actuelles qui répondent à des besoins sociaux et développement de nouvelles missions (écologie, transition énergétique...), maintien de l'ancrage territorial, développement des compétences...

6. Conventions avec les directions générales et avec la DGAC

La CGT dénonce l'augmentation des demandes des directions générales alors que la SCSP diminue. C'est ce qui nous conduit à voter contre ces conventions.

Nous nous interrogeons également sur l'augmentation de la pré-programmation, ce qui pourrait avoir pour conséquence de laisser peu de marge d'adaptation au cours de l'année.

VOTE SUR LES CONVENTIONS

Pour : 9 (administration, collectivités, personnes qualifiées et représentant du personnel CFDT)

Contre : 4 (représentants du personnel FO et CGT)

Ce projet est adopté

¹ L'hypothèse de travail de la direction est d'appliquer une baisse moyenne de 3 % aux budgets de dépenses des 11 directions territoriales et techniques par rapport à 2014, baisse qui fait suite à une diminution de plus de 6 % en 2014 par rapport à la dotation initiale reçue par ces services en 2013

7. Création d'une commission des marchés

Cette commission assistera le DG et le Cerema. Elle donnera des avis pour des montants de 0,5 à 1 M€. En deçà elle sera consultative à la demande du DG et au-delà c'est le conseil d'administration qui prendra la décision suite à l'avis de la commission. Deux membres du Conseil d'Administration seront élus lors de la prochaine réunion pour siéger dans cette commission.

8. Appel d'offre pour le CG 41

Vote : unanime pour une réponse du Cerema.

9. Marchés passés sur délégation au directeur général

Le directeur général présente les 4 marchés organisés par le Cerema pour son fonctionnement général.

10. Questions diverses

La CGT a demandé l'établissement d'un contrat type CDI pour les CCD pouvant être CDIés. La direction du Cerema répond que ce n'est pas un sujet à traiter en Conseil d'Administration mais indique qu'il y aura une concertation en début 2015 au niveau du Comité Technique.

La CGT a demandé également une revalorisation des taux de remboursement des déplacements sur la base de l'évolution des prix en précisant une perte en métropole de l'ordre de 5€ par repas et de 15 à 20€ par nuitée. Elle indique que plusieurs donneurs d'ordre ont pris des dispositions : le ministère de finances, le premier ministre pour les DDI, la DGAC ... La CGT demande par ailleurs la mise en place d'un modèle type IFSTTAR (fourchette sur la base minimum du taux et maximum de 1,5 fois le taux. **Le directeur général du CEREMA est d'accord et propose d'étudier ce sujet pour une délibération lors du prochain Conseil d'Administration.**